

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 343 m2 environ, sis au lieudit " RAMPES du BRULE " et nécessaire au prolongement de la rue Tourrette.

Ce terrain a fait l'objet de la part de son propriétaire, Monsieur Leu GRONDIN, d'une proposition de vente au prix de 1 000 000 de Frs CFA ( UN MILLION).

Je vous demande, dès ici, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition.

Le financement serait assuré par l'emprunt que la Commune a sollicité de la C. A. E. C. L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité. Approuvé en ce qui concerne le principe de l'opération le

22 juin 1940

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Vergeron.